



CONVOCAATION

Date : 5 mai 2023

Affichée le : 5 mai 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :
19 mai 2023

**DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi douze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS .

Absents représentés

M. Morgan TOUBOUL.....Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Sylvie BRIERE.....Pouvoir à M. Aurélie PROCOPPE
Mme Carole BOULANGER.....Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS.....Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Claudine MULLER.....Pouvoir à Mme Carine PELEGRIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2023.

1. **Décisions du Maire.**
2. **Décision modificative n°1 - Ville**
3. **Modification du tableau des emplois.**
4. **Choix du concessionnaire de la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché forain et autorisation de signer le contrat de concession.**
5. **Modification du règlement de fonctionnement des EAJE.**
6. **Projet d'établissement du Multi-Accueil Béatrice Mallet. –**
7. **Conclusion d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre de travaux sur l'étang des trois sources en forêt domaniale de L'Isle-Adam.**
8. **Tarifs des prestations du service enfance 2023/2024.**
9. **Acceptation d'un don d'œuvres pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.**
10. **Inscription à l'inventaire de la Ville d'œuvres de Joseph Le Guluche et de Louis Renet-Tener.**

Le conseil municipal des jeunes de L'Isle-Adam a été invité à découvrir le conseil municipal. Un échange a eu lieu entre les élus et les jeunes avec une série de questions-réponses.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du vendredi 12 mai 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 24 mars 2023. Madame Carine Pelegrin fait remarquer que dans le procès-verbal du 24 mars 2023, à la page 24, il doit être ajouté que Monsieur le Maire a dit qu'Edwin Legris était un menteur ce qui explique la réponse de Madame Pelegrin et souhaite que cela soit noté dans le procès-verbal. Monsieur le Maire répond que ces observations seront intégrées dans le procès-verbal de ce conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le procès-verbal du 24 mars 2023 à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 abstentions (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER).

Monsieur le Maire revient sur les dernières manifestations qui se sont déroulées sur la ville depuis le dernier Conseil municipal.

Il remercie en particulier Madame Agnès Tellier et toute son équipe pour le travail effectué autour du label touristique : « Les 100 plus beaux détours de France », label reçu pour la 20^{ème} année consécutive. Madame Agnès Tellier rappelle que la 1^{ère} fois que L'Isle-Adam a reçu ce label, c'était en 2003. Elle fait part de son retour d'expériences du congrès annuel qui vient d'avoir lieu et explique que cela permet un échange avec d'autres villes qui ont les mêmes problématiques. Elle indique que la Ville de L'Isle-Adam a toute sa place dans le réseau et qu'elle est une source d'exemples pour d'autres communes notamment sur le sujet des commerces. Enfin, elle rappelle que la nuit des musées a lieu samedi 13 mai et invite tout le monde à venir visiter l'exposition en cours au musée : « Emprunt lointain. Marie Ouazzani et Nicolas Carrier ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle Chapalain. Madame Armelle Chapalain informe qu'un nouveau médecin s'est installé au 12 avenue des sapins et va recevoir ses premiers patients à partir de la semaine prochaine, il est possible de prendre rendez-vous sur Doctolib. Elle rappelle que c'est le 8^{ème} médecin qui s'installe sur la ville depuis 2019.

Monsieur le Maire souligne que c'est une problématique importante sur la ville.

- Informations du Maire.

Manifestations :

Mai

Vendredi 12 mai

- 19h – Conseil Municipal – Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Samedi 13 mai

- 15h – Séance découverte du yoga enfants organisée par l'A.R.B.I.A – Maison de la Faisanderie.

- de 18h à 22h – La nuit des musées – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Dimanche 14 mai

- de 14h à 17h30 – Visites nature organisées par l'office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L'Isle-Adam.

- de 9h30 à 17h – Stage de yoga organisé par l'A.R.B.I.A – Maison de la Faisanderie.

- Mercredi 17 mai*
 - 9h-18h – Vide-dressing organisé par l’A.F.I.A.P – Cour de l’école Balzac.
 - 16h – Spectacle de marionnettes : Okiléle – La Scène Adamoise.
 - Visite du Pavillon Chinois organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam. (Autres dates en juin, juillet et août).
- Samedi 20 mai*
 - de 11h à 12h / de 15h à 16h – Jeu d’énigmes au Pavillon Chinois organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam. (Autres dates en juin et juillet).
 - de 15h30 à 16h30 – Visite poétique organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam. (Autre date en juin).
 - 20h30 – Pep’s comedy club par l’association OTB – La Scène Adamoise.
- Samedi 20 et dimanche 21 mai*
 - 2^{ème} bourse aux vélos organisée par l’association FOUBICLOU – Centre sportif Amélie Mauresmo.
- Dimanche 21 mai*
 - 15h – Gala théâtral des Jeunes Pousses de l’association Tête de l’art – La Scène Adamoise.
- Mercredi 24 mai*
 - 14h-16h30 – L’Atelier du mercredi : Bombes de graines – Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
 - Journée de l’Europe – La Scène Adamoise.
- Du vendredi 26 au samedi 27 mai*
 - de 10h à 16h – Fête de la nature : A la découverte de la biodiversité à la Rosière.
- Vendredi 26 mai*
 - 20h30 – Dans le cadre de la Fête de la Nature 2023 : Conférence sur la pollution lumineuse et l’impact sur les papillons de nuit avec l’OPIE – Maison de l’Amitié.
 - 21h30 – Animation à La Rosière : Découverte des papillons de nuit.
- Samedi 27 mai*
 - 14h-16h – Portes ouvertes aux jardins familiaux.
 - 14h30-18h – Fête mondiale du jeu organisée par l’association Pirouette – Ludothèque.
- Dimanche 28 mai*
 - 10h-12h – Sortie botanique : Paysages alluviaux et formations végétales de la Rosière.
- Samedi 27 et dimanche 28 mai*
 - Samedi 27 :21h/Dimanche 28 :15h – Théâtre : « Revers de décor » - La Scène Adamoise.
- Du vendredi 26 au lundi 29 mai*
 - 10h-18h - Exposition des ateliers Prisme et Nuances – Espace Magallon.
- Lundi 29 mai*
 - Brocante du centre-ville organisée par l’ACIA.
- Juin**
- Vendredi 2 juin*
 - 11h – Signature du Contrat d’aménagement régional.
- Du vendredi 2 au dimanche 4 juin*
 - Collecte Aide alimentaire.
- Samedi 3 juin*
 - 9h30-11h30 - Matinales de la Santé : Sucré-salé – Espace Magallon.
- Du 3 au 11 juin*
 - Journées nationales de la Croix-Rouge.
- Dimanche 4 juin*
 - Animation sur le marché : Fête des mères.
 - 15h – Rencontre avec les artistes Marie Ouazzani et Nicolas Carrier - Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
 - 17h – Concert baroque « Gloria » organisé par l’association AAOIA – Eglise St Martin.

- Vendredi 9 juin* – 19h – Conseil Municipal : Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales – Salon d’honneur de l’Hôtel de Ville.
- Samedi 10 juin* – 15h – La Plage fluviale fait son cinéma – organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam.
- Dimanche 11 juin* – 12h – Pique-nique en ville organisé par l’AVF – Place du Pâtis.
– 15h – Visite de ville organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam.
– Course des baignoires.
- Mercredi 14 juin* – 14h-16h30 – L’Atelier du mercredi : Impressions végétales - Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
- Vendredi 16 juin* – 18h – Fête de la musique : La Plage en musique ! – Plage de L’Isle-Adam.
- Samedi 17 juin* – 10h30 – Inauguration du Centre social Sœur Joannès et du Multi-Accueil Béatrice Mallet.
– De 15h à 17h – Découverte de l’herboristerie « A la découverte du règne végétal : Les plantes qui soignent » – Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
- Dimanche 18 juin* – Commémoration du 18 juin 1940 organisée par l’Union Nationale des Combattants – Cimetière et Bords de l’Oise.
– De 10h à 18h – 1^{ère} fête des sports de maillets organisée par l’association France Maillets – Stade Philippe Grante.
- Vendredi 23 juin* – 18h – Marché nocturne.
- Samedi 24 juin* – 10h30 – Remise des dictionnaires.
– de 18h à 22h – Fête de la musique pour enfants organisés par le Comité des fêtes de L’Isle-Adam – Cafétéria du gymnase A. Mauresmo.
- Dimanche 25 juin* – 15h – Dans les pas des artistes, visite guidée organisée par l’office de tourisme – Office de tourisme communautaire de L’Isle-Adam.
- Mercredi 28 juin* – 14h-16h30 – L’Atelier du mercredi : Terrarium, jardin sous verre – Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
- Juillet**
- Samedi 1^{er} juillet* – 11h – Cérémonie fin de collège.
- Mercredi 5 juillet* – Sortie estivale du CCAS.
- Vendredi 7 juillet* – 19h – Conseil Municipal – Salon d’honneur de l’Hôtel de Ville.

Travaux :

- Château Conti : Réfection des archives au sous-sol (Piochage des enduits existants, mise en œuvre de la reprise ponctuelle des joints de pierre en chaux aérienne et reprise des scellements des BP existants).
- Mairie : remplacement des fenêtres en façade du rez de chaussée et sur la façade avant et les côtés.
- Centre d’art Jacques Henri Lartigue : Remise en peinture des menuiseries du mur rideau (partie métallique vitrée), y compris la porte d’accès côté Grande rue et côté office de tourisme.
- Fin des travaux de voirie rue St Lazare et place du Pâtis.
- Début mai, début des travaux rue de Conti par le Conseil départemental.
- Rénovation des sanitaires à l’école Chantefleur.
- Poursuite de la modernisation de l’éclairage public (Led...) dans différentes rues.

- Travaux en cours du ponton sur le Duc d'Albe.
- Poursuite des travaux du mur du Château Conti.
- Création d'espaces verts au square Balzac.
- Remplacement de l'éclairage à Led dans les écoles pendant les vacances de printemps.
- Travaux GRDF sur les réseaux de gaz, rue de Mériel.

Délibération : n° 2023-05-01

Décisions du Maire n°38-2023 à n°59-2023.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal, par délibération du 10 décembre 2020, a décidé de donner délégations à Monsieur le Maire pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Technique :

Décision 45-2023 du 31 mars 2023

Attribue la mission SPS pour l'opération de travaux de réhabilitation de la Maison des Joséphites à la société E.C.S.P.S, 4 rue de Villiers Adam – 95290 L'Isle-Adam, pour un montant de 16 320€ TTC.

Remboursements d'assurance :

Décision 42-2023 du 24 mars 2023

Accepte le remboursement de 4 540,00€ de la part PILLIOT ASSURANCES suite à la dégradation d'éléments de clôture d'enceinte de la Plage.

Financier :

Décision 58-2023 du 21 avril 2023

Souscrit au contrat de service « SP Plus V2 », auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France, 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13, selon les modalités exposées ci-dessous :

- Abonnement mensuel..... 15.00 € H.T.
- Coût par transaction de 1 à 2.000 transactions par mois 0.13 € H.T.
- Coût par transaction de 2.001 à 5.000 transactions par mois 0.10 € H.T.
- Coût par transaction de 5.001 à 10.000 transactions par mois 0.09 € H.T.
- Coût par transaction de 10.001 à 20.000 transactions par mois 0.08 € H.T.
- Coût par transaction au-delà de 20.000 transactions par mois 0.06 € H.T.
- Services optionnels souscrits sans surcoût d'abonnement :

Personnalisation avancée de la page de paiement – Pilotage risques niveaux 1 et 2

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Juridique :

Décision 53-2023 du 7 avril 2023

Procède au règlement des honoraires dus au cabinet Altilex Avocats, 32 avenue du Parc 95000 Cergy, pour un montant de 624€ TTC concernant le contentieux lié à l'état du mur ruelle de la renarde.

Marchés publics :

Décision 39-2023 du 17 mars 2023

Attribue le marché public de travaux de remplacement de l'étanchéité sur toiture terrasse avec isolation thermique, selon les modalités exposées ci-dessus, à la société VIGASPHALT SAS, 20 avenue Graham Belle – 77600 BUSSY SAINT GEORGES pour un montant de 54 390,52€ HT retenue avec la prestation supplémentaire éventuelle 1 : Finition avec protection gravillonnée d'un montant de 3 402,60€ HT, soit un montant total de 69 351,74€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 47-2023 du 31 mars 2023

Attribue le marché public de prestations de sécurité-sureté sur le site de la Plage à L'Isle-Adam à la société PALLAS Sécurité Privée sise 8bis, chemin de la Dime, 95700 ROISSY EN FRANCE, pour un montant minimum de 12.000€ TTC et un montant maximum de 84.000€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 49-2023 du 7 avril 2023

Approuve l'avenant n°1 au marché public de travaux de rénovation du mur de soutènement des galeries du Château Conti avec la société SAS CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION, 15/17 avenue Elie Baylac ZA du Paradis BP 40005 – 95660 CHAMPAGNE SUR OISE pour un montant de 50 256,98€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 50-2023 du 7 avril 2023

Approuve l'avenant n°2 au marché public de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante avec la société ART DAN, Allée des Vergers Bât D 78240 AIGREMONT – en groupement avec EUROSYNTEC, 21 rue de la Marine 94290 VILLENEUVE LE ROI, prévoyant une plus-value de 1 887,31€ TTC et prolongeant la durée d'exécution jusqu'au 21 avril 2023.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 51-2023 du 7 avril 2023

Approuve l'avenant n°1 au lot 3 du marché public de travaux de réhabilitation & extension de l'espace multi-accueil & du centre social avec la société LEFORT MENUISERIE ET CONSTRUCTION BOIS, ZAC des portes du Vexin – 95300 ENNERY pour une plus-value de 8 624,87€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 57-2023 du 21 avril 2023

Approuve l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour des opérations de travaux de voiries divers au groupement de sociétés ACTEON, 201 rue de Chambly - 95430 RONQUEROLLES et DNA CONSULT, 5 rue du Râtelier - 95400 ARNOUVILLE augmentant le montant du marché de 1 694,98€ TTC (nouveau montant maximum de commandes 241 694,98€ TTC).

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 59-2023 du 21 avril 2023

Approuve l'avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du mur de soutènement des galeries du château Conti avec l'agence AGENCE VINCENT BRUNELLE A.C.M.H, 1 rue Doncre – 62000 ARRAS, fixant le forfait définitif du maître d'œuvre à 54 927,89€ TTC et augmentant sa rémunération de 564,98€ TTC compte tenu des travaux supplémentaires.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Enfance :

Décision 43-2023 du 24 mars 2023

Signe avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement « Subvention de soutien aux formations BAFA, BAFD et séjours vacances » pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Informatique :

Décision 41-2023 du 17 mars 2023

Attribue le contrat public de location et maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés à la société BUREAUTIQUE SYSTÈME ASSOCIES (BSA), 9/11 avenue Michelet - Immeuble Axe Nord- 93400 SAINT OUEN pour un montant trimestriel de 5 400€ TTC et la maintenance pour un montant trimestriel de 4 800€ TTC, puis reconductible mensuellement et expressément pour un montant mensuel de 1 599,60€ TTC pour la location et de 1 800€ TTC pour la maintenance.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 46-2023 du 31 mars 2023

Accepte la proposition du groupement UGAP, Direction Ile de France Ouest - Immeuble le Grand axe, 10-12, bd de l'Oise – 95027 CERGY-PONTOISE et RIGBY CAPITAL, pour la location et la maintenance de trois panneaux d'information lumineux pour un montant trimestriel de 3 118,90€ TTC pour une durée de 7 ans (soit 28 trimestres).

Signe les pièces correspondantes.

Décision 48-2023 du 7 avril 2023

Attribue le contrat de maintenance et d'entretien du système de vidéo protection du Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq, à la Société PHONIE INTER ASSISTANCE, 2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 300,00€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 54-2023 du 14 avril 2023

Approuve l'avenant au contrat d'assistance et de maintenance des logiciels ARPEGE avec la Société ARPEGE, 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 St Sébastien sur Loire Cedex, pour un montant annuel total de 6777,20€ TTC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 55-2023 du 14 avril 2023

Souscrit au contrat d'hébergement des progiciels ARPEGE utilisés par le service Etat civil, avec la Société ARPEGE, 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 St Sébastien sur Loire Cedex, pour un montant annuel de 4536,00€ TTC pour une durée de 36 mois.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 56-2023 du 21 avril 2023

Attribue le contrat de maintenance et d'entretien du système de vidéo protection du Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq, à la Société PHONIE INTER ASSISTANCE, 2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 300,00€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Communication :

Décision 40-2023 du 17 mars 2023

Accepte le devis de la société EUROMOVIE, 41 rue Santiago Soulas –95270 Asnières sur Oise - pour le tournage d'un film : « L'Isle-Adam, Port d'attache intergénérationnel » pour un montant total de 13 500 euros TTC.

Plage :

Décision 52-2023 du 7 avril 2023

Signe avec la société MARINER, 1 rue Claude Chappe – 57070 METZ, les contrats de location longue durée n°23 218 et n°23 218, pour deux robots aspirateurs Mariner pour l'entretien des bassins de La Plage, sur une période de cinq ans pour un montant de 8 400€ TTC soit 1 680€ TTC par an, pour le robot Clubliner (pour les bassins jusqu'à 25m) et de 19 080€ TTC soit 3 816€ TTC par an pour le robot Proliner plus (pour les grands bassins), avec option d'achat de 10% de la valeur de chaque robot neuf au moment du rachat.

Décisions diverses :

Décision 38-2023 du 17 mars 2023

Approuve l'acquisition d'un tracteur Kioti CX2510HST pour le service des sports pour un montant de 25 860,00€ TTC à la SARL JCD MOTOCULTURE, 140 avenue du Général Leclerc – 95480 PIERRELAYE.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Décision 44-2023 du 31 mars 2023

Approuve la convention d'installation d'animaux pour pâturage dans la zone de biodiversité de la Rosière avec PASCAL BOURDON FERME, 10 rue des Godins Frétoy – 60380 GREMEVILLIERS, pour un montant annuel de 3.600€ TTC.

Signe les pièces contractuelles correspondantes.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°38-2022 à 59-2022 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Madame Carine Pelegrin demande des précisions au sujet de la décision n°43/2023, elle souhaite connaître en quoi consiste la convention signée avec la CAF sur la subvention de soutien aux formations BAFA, BAFD et séjours de vacances et si la Ville participe financièrement à l'obtention du BAFA ou du BAFD.

Madame Claudine Morvan répond qu'elle donnera la réponse ultérieurement.

Madame Carine Pelegrin souhaiterait connaître le montant global de la rénovation du mur du château Conti. Monsieur Michel Vray lui apportera une réponse précise ultérieurement.

Délibération : n° 2023-05-02

Décision modificative n°1 – Budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'exécution de l'exercice 2023 du budget de la Ville de L'Isle-Adam, il convient de proposer la Décision Modificative suivante.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 abstentions (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2023 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme 15 070,00 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = - 15 070,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 0,00 €

Monsieur le Maire précise que le cabinet médical évoqué dans la décision modificative se situe dans un appartement propriété de la commune à la résidence du Bois de Boulogne. Il explique que ce sont deux médecins déjà installés sur la ville qui déménagent dans ces locaux et que cela permet qu'ils poursuivent leur activité sur la ville.

Délibération : n° 2023-05-03

Modification du tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Conformément de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois titulaires et non titulaires à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement.

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville, de faire face aux besoins des services en matière de recrutement, il convient :

EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES :

Filière sociale :

- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale par un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

EMPLOIS CONTRACTUELS :

Filière Technique :

- La création d'un emploi contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique à temps complet afin d'exercer des missions de plombier de maintenance du bâtiment et rémunéré en référence à la grille d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'échelon 9 (IB446-IM392) compte tenu de l'expérience acquise et du niveau de formation.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 abstentions (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **adopte** les transformations et créations mentionnées ci-dessus et **apporte** les modifications au tableau des emplois.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre concerné.

Délibération : n° 2023-05-04

Choix du concessionnaire de la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché forain et autorisation de signer le contrat de concession.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande Publique.

Vu la délibération du 8 juillet 2022, approuvant le lancement d'une Délégation de Service Public (DSP) sous forme de concession pour la gestion et l'exploitation du marché forain de la Ville de L'Isle-Adam et les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire.

Vu le rapport de l'exécutif sur le choix du concessionnaire.

Considérant qu'un avis de concession a donc fait l'objet d'une publicité du 3 septembre au 8 novembre 2022, réalisée sur le site internet de la Commune, sur son profil acheteur, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Considérant qu'à son issue, une seule candidature a été déposée, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie une première fois le 28 novembre 2022 afin de l'analyser et a admis le candidat à présenter son offre.

Considérant que réunie une deuxième fois le 10 janvier 2023 puis une troisième fois le 17 février 2023 pour l'analyse de l'offre, la Commission de Délégation de Service Public a décidé d'admettre le candidat en négociations.

Considérant qu'au terme des négociations, l'Entreprise SOMAREP est apparue à même d'assurer la qualité et la continuité du service public au regard de la valeur technique de son offre, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'exécutif annexé).

Considérant que le rapport joint à la présente, précise les motifs du choix de l'entreprise retenue et expose l'économie générale du contrat.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 contre (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **approuve** le choix du concessionnaire, l'Entreprise SOMAREP, et ainsi l'attribution du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du marché forain de la Ville.
- **approuve** les termes du contrat de concession de service public à intervenir, ainsi que ses annexes.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bruno Dion et les services qui ont suivi le dossier cette année. Il rappelle que comparé à l'ancienne concession, le choix a été d'intégrer des travaux dans le contrat. En 2018, les travaux à réaliser étaient moins importants et avaient été absorbés dans le budget municipal. Cette fois-ci les travaux sont plus importants, la redevance reste secondaire par rapport aux travaux qui seront réalisés par le délégataire. Le sujet de l'entretien de la halle est aussi un sujet très important, l'effort du délégataire à entretenir et à animer la halle est à noter. Il ajoute que le sujet des volants est toujours d'actualité, il n'y a pas que la halle alimentaire. Un point important est à souligner et a été acté avec le délégataire, le prix du linéaire n'augmentera pas, il reste toujours identique pour les commerçants.

Monsieur Edwin Legris souhaite donner une explication de vote du groupe d'opposition « Oxygène ». Il fait remarquer qu'il y a une baisse très significative de la redevance versée par le concessionnaire en échange de travaux et que les quelques nouveaux services ne sont en fait que la mise en place des préconisations législatives en terme d'environnement, s'ajoutent les prévisions chiffrées qui sont les mêmes pour les six années à venir, le groupe est donc circonspect concernant sur cette concession avec une seule personne qui répond à l'appel d'offre, le groupe votera contre.

Modification du règlement de fonctionnement des EAJE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'afin de préparer la rentrée de septembre 2023 et en raison de :

- La fermeture définitive de la Crèche Familiale ;
- L'ouverture du Multi-Accueil Béatrice Mallet ;
- Des modifications horaires (amplitude 7h-19h) pour les deux Multi-Accueils ;
- Des montants 2023 du barème CAF ;
- Des textes règlementaires en vigueur.

Considérant que le règlement doit être mis à jour en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 abstentions (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE joint en annexe.

Monsieur Edwin Legris indique qu'il regrette qu'il n'y ait pas de prise en compte des personnes travaillant en horaires décalés, une amplitude horaire plus importante et des horaires plus tardifs. Madame Claudine Morvan répond que les plages horaires mises en place sont déjà très larges, 7h-19h.

Délibération : n° 2023-05-06

Projet d'établissement du Multi-Accueil Béatrice Mallet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, cette nouvelle structure d'accueil doit élaborer un projet d'établissement ayant pour objet de définir les principes et les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'accueil, rendre lisible les choix éducatifs de la collectivité et harmoniser les pratiques professionnelles.

Considérant que l'ouverture de l'établissement est soumise à l'envoi, entre autre, du présent projet aux partenaires de la commune (CAF et Conseil Départemental).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 abstentions (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **approuve** le projet d'établissement du multi-accueil ci-annexé.

Monsieur le Maire remercie le service enfance qui a travaillé sur le projet d'établissement. Il ajoute que le 17 juin sera l'aboutissement de quatre années de travail par les services de l'urbanisme et bâtiments avec Monsieur Joël Moreau, le service de l'enfance et Madame Claudine Morvan, le centre d'action social avec Madame Julita Salbert et le pôle senior avec Monsieur Alphonse Pagnon. Il explique que c'est la mise en œuvre de la politique de L'Isle-Adam, à la fois d'avoir cette offre pour les familles et ce souci de répondre aux attentes des seniors. Madame Claudine Morvan ajoute que les directrices des multi-accueils ont fait un travail remarquable pour ce projet et travaillent désormais sur le projet pédagogique avec l'équipe sur le terrain.

Monsieur le Maire invite les élus à venir visiter ces locaux le 17 juin à 11h.

Délibération : n° 2023-05-07

Convention de partenariat pour la mise en œuvre de travaux sur l'étang des trois sources en forêt domaniale de L'Isle-Adam.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'étang des Trois Sources situé sur le territoire communal de L'Isle-Adam et sur une parcelle de la forêt domaniale de L'Isle-Adam est gérée par l'Office national des forêts (ONF).

Considérant que l'étang est un lieu d'accueil fréquenté et fragilisé qui requiert une attention particulière ainsi qu'un entretien régulier.

Considérant qu'en 2021, afin de préserver ce site d'accueil, l'Office national des forêts avait réalisé des travaux d'aménagement et de remise en état des équipements de l'étang (travaux de végétalisation, sécurisation, réfection du cheminement, et renaturation d'une partie de l'étang).

Considérant qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de poursuivre ces travaux. L'ONF souhaite donc lancer une phase 2 d'actions afin d'améliorer le cadre de cet étang d'un point de vue paysager et écologique. Cette phase comprendra des travaux de berge, de nouvelles plantations d'arbres, une étude paysagère, la création d'une station découverte ainsi que des travaux de mise en valeur d'une clairière pour l'accueil.

Considérant que l'Office national des forêts sollicite la commune pour une participation au financement de cette seconde phase à la hauteur de 16 000 euros HT soit 19 200 euros TTC.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention définissant les travaux sur l'étang des trois Sources et précisant les modalités de financement entre la commune de L'Isle-Adam et l'Office national des forêts.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de travaux sur l'étang des trois sources en forêt domaniale de L'Isle-Adam, prévoyant la participation financière de la commune de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec l'Office National des forêts.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est la phase 2 des travaux réalisés par l'ONF. Il se réjouit que le département et l'ONF s'investissent de la sorte sur la forêt de L'Isle-Adam. D'autres projets de partenariat existent, toujours en lien avec le département et l'ONF, notamment avec la communauté de communes,

afin que la CCVO3F participe au financement de travaux sur la forêt et sur l'aménagement touristique des bords de l'Oise. Il indique qu'une inauguration se fera certainement en 2024.

Monsieur Gérard Brunel ajoute que l'un des garde-pêche de l'étang de la petite plaine a étendu ses droits et intervient maintenant aux étangs des Trois sources, il vérifie ainsi le braconnage et les fréquentations en coordination avec la police municipale.

Monsieur le Maire indique que cela est utile car il y a eu par le passé des soucis de fréquentations autour de cet étang, et la police municipale y patrouille de plus en plus.

Délibération : n° 2023-05-08

Tarifs des prestations du service enfance 2023-2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'afin de prendre en compte pour partie l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que celle de l'indice de rémunération de la fonction publique, il est nécessaire de modifier les tarifs des prestations du service de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour (Sébastien PONIATOWSKI, Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN LE BREC'H, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Danièle DEBOUT-LEBLANC, Michel GINOUX, Gérard BRUNEL, Annie PARAGE, Gaëlle DEMARS, Thierry MALHERBE, Sophie ALEXANDRE-CARBON, Sylvie BRIÈRE, Carole BOULANGER, François DELAIS, Sophie GUILHAUME, Virginie GRANTE, Loïc LEBALLEUR, Cécile PIGNOL, Rodolphe MIET, Nathalie GEORGE-GOURET, Julien DOLFI) et 3 contre (Carine PELEGRIN, Edwin LEGRIS, Claudine MULLER),

- **approuve** les tarifs ci-annexés,
- **dit** que cette tarification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire fait remarquer que les augmentations que subie la ville sont conséquentes et que cela pose des questions dans toutes les écoles de France sur ce service proposé de restauration. Il explique qu'il est conscient du poids de la hausse des prix de la restauration qui pèse sur les familles et de la hausse des coûts auxquels tout le monde est confronté de façon générale dans la vie quotidienne. Il indique qu'il faut toujours un équilibre lorsqu'il est question d'impôts et de tarifs et qu'il faut être pragmatique et réaliste sur le sujet. Il rappelle qu'à L'Isle-Adam, la clé de répartition est de 2/3-1/3 : 2/3 à charge des usagers et 1/3 pour la municipalité mais qu'aujourd'hui cela n'est plus la réalité et que la répartition est à 50/50, 50% pour les usagers 50% pour la municipalité. Il est souhaité de rester sur la première ligne de répartition et que l'augmentation reste raisonnable.

Madame Carine Pelegrin souhaite donner une explication de vote du groupe d'opposition « Oxygène », elle rappelle que le contexte économique est compliqué pour les familles, d'autres collectivités ne font pas les mêmes choix et n'ont pas augmenté le tarif de la restauration scolaire voir même ont étendu les aides aux familles et pris en charge de manière complémentaire la restauration scolaire, ici c'est un choix politique de la ville d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire et le groupe fait remarquer le manque de tarification sociale sur la ville.

Délibération : n° 2023-05-09

Acceptation d'un don d'œuvres pour le musée d'art et d'histoire Louis Senleccq.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'en 2022, Madame Claire Illouz, domiciliée 2 Impasse de la Clef des Champs, 95510 Chérence, a fait don à la Ville de L'Isle-Adam pour le musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq de deux estampes réalisées par elle-même :

Titre : *Talus de l'arrivée*

Date : 2018

Technique : Eau-forte, aquatinte et pointe sèche

Dimensions : H. 53 cm ; L. 39cm

Valeur estimée de l'œuvre : 170 euros

(+ cadre financé par la Ville de L'Isle-Adam lors de l'exposition : 132 euros)

N° inventaire : 2022.2.1

Titre : *Sous nos pas III*

Date : 2020

Technique : Eau-forte, aquatinte et pointe sèche. Impression unique sur soie

Dimensions : H. 50 cm ; L. 51cm

Valeur estimée de l'œuvre : 600 euros pour l'œuvre

(+ cadre financé par la Ville de L'Isle-Adam lors de l'exposition : 240 euros)

N° inventaire : 2022.2.2

Considérant que ces deux œuvres viennent enrichir la collection du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq et le patrimoine de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le don de Madame Claire Illouz.
- **inscrit** ces pièces à l'inventaire de la Ville et à celui du musée.

Monsieur le Maire remercie l'artiste pour ce don. Madame Agnès Tellier ajoute que la Ville fait des acquisitions régulièrement auprès d'associations lors de salons artistiques. En accord avec Monsieur le Maire des toiles seront exposées dans les différents bureaux et accueils administratifs de la Ville. Elle remercie Monsieur Michel Ginoux qui participe à cette opération. Elle précise que ce ne sont pas des collections du musée car elles doivent être conservées dans des conditions particulières.

Délibération : n° 2023-05-10

Inscription à l'inventaire de la ville d'œuvres de Joseph Le Guluche et de Louis Renet-Tener.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le 22 janvier 2023, le musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq a fait l'acquisition lors d'une vente aux enchères de 5 terres cuites de Joseph Le Guluche et d'un tableau de Renet-Tener :

1) Joseph LE GULUCHE (1849-1915)

Mauvais Noël

Non daté

H. 31 cm

Terre cuite polychrome

Signée J. Le Guluche ; cachet Alphonse Hanne ; numéro 302

Numéro d'inventaire : 2023.1.1

Prix d'achat : 260 € HT / 316.16 € avec frais

2) Joseph LE GULUCHE (1849-1915)

L'Enfant à la casquette

Non daté
H. 50 cm
Terre cuite polychrome
Signée J. Le Guluche, cachet Fontaine et Durieux, sans numéro
Numéro d'inventaire : 2023.1.2
Prix d'achat : 380 € HT / 462.08 € avec frais

3) Joseph LE GULUCHE (1849-1915)
Les deux espiègles
Non daté
H. 33 cm
Terre cuite polychrome
Signée J. Le Guluche ; cachet Fontaine et Durieux, n°2102
Numéro d'inventaire : 2023.1.3
Prix d'achat : 300 € HT / 364.80 € avec frais

4) Joseph LE GULUCHE (1849-1915)
Ondine
Non daté
H. 53 cm
Terre cuite polychrome
Signée J. Le Guluche ; cachet Alphonse Hanne, pas de numéro
Numéro d'inventaire : 2023.1.4
Prix d'achat : 260 € HT / 316.16 € avec frais

5) Joseph LE GULUCHE (1849-1915)
Un bon coup de barre
Non daté
H. 31 cm
Terre cuite au naturel
Signée J. Le Guluche ; cachet Alphonse Hanne, n°168
Numéro d'inventaire : 2023.1.5
Prix d'achat : 200 € HT / 243.20 € avec frais

6) Louis RENET-TENER (1846-1925)
Barques en bord d'Oise
Non daté
46 x 33 cm
Huile sur toile
Signé en bas à droite
Numéro d'inventaire : 2023.1.6
Prix d'achat : 920 € HT / 1118.72 € avec frais

Considérant que ces 6 œuvres viennent enrichir la collection du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq et le patrimoine de la Ville, il convient donc d'en effectuer l'inscription.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- inscrit ces pièces à l'inventaire de la Ville et à celui du musée.

Monsieur le Maire remercie Madame Agnès Tellier ainsi que le service culturel du musée pour ces nouvelles acquisitions. Il ajoute que le musée de L'Isle-Adam fait partie de l'histoire de la Ville et qu'il faut en profiter et le rendre vivant en y allant.

Monsieur le Maire donne la parole au groupe d'opposition « Oxygène » afin que ce dernier puisse poser ses questions orales.

Concernant le quartier de la Garenne et plus particulièrement le parking qui se situe allée de la sablière qui est très engorgé, Monsieur Edwin Legris souhaite connaître les solutions que la mairie peut mettre en place hormis celle de son agrandissement pour que ce parking retrouve de la disponibilité pour les usagers.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet complexe à résoudre, qu'en effet il est exclu d'agrandir le parking car il est important de garder dans ce quartier des poumons verts. Monsieur le Maire explique qu'il a écrit aux bailleurs sociaux afin d'échanger sur le sujet, il les incite à réduire les coûts des parkings souterrains pour que les résidents s'y garent. Il ajoute qu'une politique active sur le problème des voitures ventouses est mise en place, il indique que la police municipale intervient dans le secteur.

Suite à la réfection de la Rue Saint-Lazare, Madame Carine Pelegrin fait remarquer qu'il n'existe aucun emplacement de prévu pour la plantation d'arbres en pleine terre, elle souhaiterait savoir quelle solution va être apportée à ce problème.

Madame Julita Salbert explique que la 3^{ème} et dernière tranche des travaux de la rue St Lazare vient de se terminer récemment et que les travaux concernaient l'enfouissement des réseaux, la réfection de la chaussée et des trottoirs. Les arbres malades en bout de rue ont été remplacés par des espèces locales adaptées, 12 poiriers et 6 ormes. La haie a été refaite avec différentes variétés d'arbustes, cela donne un intérêt écologique et esthétique à l'entrée de la ville et une source de fraîcheur. A la question sur les nouveaux emplacements d'arbres en pleine terre, elle répond que ce n'était pas possible à cause de l'enfouissement des réseaux, mais que depuis l'année dernière des bacs d'orangerie ont été installés et d'autres vont être installés cette année. Elle rappelle que 45 arbres de grosse taille sont plantés chaque année et qu'à la dernière journée des plantations sur la Ville, 80 arbres de petite taille ont été plantés dans le quartier du Port.

Madame Carine Pelegrin demande si Monsieur le Maire serait favorable à un vœu municipal pour réclamer l'instauration d'un couvre-feu nocturne pour l'aéroport de Roissy ainsi qu'un plafonnement du nombre de vols annuels.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet important, qu'à titre personnel, il a déjà signé une tribune sur ce sujet. Il ajoute qu'il est assez vigilant sur les vœux et qu'il ne souhaite pas qu'il y en ait de manière trop récurrente afin qu'ils ne perdent pas de leur pertinence.

Monsieur Gérard Brunel explique que depuis le mandat précédent il est chargé du sujet des nuisances aériennes. Il indique qu'il répond aux habitants et les aide dans leurs démarches comme pour des dépôts de plainte. Il précise qu'il fait partie d'associations sur ces sujets et suit le dossier activement, il fait remarquer que les activités aériennes n'ont pas repris le niveau de 2019, et qu'il est question d'amélioration prévue pour la fin d'année au niveau des nuisances aériennes grâce aux descentes douces qui engendreront moins de bruit de moteur.

Monsieur le Maire donne rendez-vous le vendredi 9 juin 2023 pour les désignations des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire de L'Isle-Adam,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance


Julita SALBERT

